



Communiqué de presse

Mercredi 06 juillet 2022

Benoît MERLET
Direction Communication
benoit.merlet@lecotentin.fr
02.50.79.16.37 / 06.47.38.88.96

SENTIER DU LITTORAL : LE COTENTIN EN ACTION POUR FAVORISER LE CHEMINEMENT DES RANDONNEURS

Mercredi 6 juillet, David MARGUERITTE, Président de l'Agglomération du Cotentin et Elisabeth CASTELLOTTI, Sous-préfète de Cherbourg et Brigitte LÉGER-LEPAYSANT, Conseillère départementale représentant le Président Jean MORIN ont inauguré le tronçon du sentier du littoral situé à Morsalines en présence de Odile THOMINET, Vice-Présidente de l'Agglomération en charge du Patrimoine et des Équipements touristiques, de Etienne AMOURETTE, Président du CRDP 50, Aurélien MILLION, représentant du CEREMA et de Jean-Pierre LEMYRE, Maire de Quettehou et Président de la Commission de territoire du Val de Saire. Cette réhabilitation du sentier, permet d'assurer la continuité du

cheminement pour les randonneurs et de mettre en valeur des passages qui n'étaient plus accessibles au public.

Le contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'Agglomération du Cotentin est compétente pour l'aménagement, le balisage et l'entretien des tronçons pédestres des itinéraires de randonnée pédestre :

- **Labellisés** par la Fédération Française de Randonnée : GR®223, GR® de Pays Tour de la Hague et Tour du Val de Saire, circuits Promenade et Randonnée (PR)
- **Nationaux** ou d'autres associations nationales ou régionales : Sentier Littoral, Chemins du Mont-Saint Michel, Boucles Locales labellisées par le Conseil Départemental

Soit un total de 636 km, dont 207 km de GR®223. A ce titre, le Cotentin dépense chaque année 220 000 € en entretien.

Pour assurer la continuité du cheminement sur ces sentiers auprès des randonneurs, l'Agglomération du Cotentin dispose de deux marchés avec des entreprises d'insertion, pour l'entretien et les aménagements. L'Office de tourisme du Cotentin accompagne la Communauté

d'agglomération du Cotentin pour mettre en œuvre la compétence.

La randonnée : une filière structurante du Cotentin

Au même titre que le nautisme, la randonnée est un atout majeur de la stratégie de développement touristique du Cotentin. Dans ce cadre, l'Office de tourisme du Cotentin a lancé un schéma de développement de la randonnée (pédestre, vélo et équestre), dont les actions vont s'étendre de 2022 à 2026.

« Les sentiers du littoral comme le sentier des Douaniers et les circuits qui maillent notre bocage font partie de l'identité historique du Cotentin. Ils constituent un formidable instrument de découverte des espaces naturels et de valorisation de l'héritage maritime de notre territoire. Ce lien entre patrimoine et tourisme nous donne l'opportunité d'offrir une expérience unique à tous les randonneurs, souligne le Président du Cotentin David MARGUERITTE. Pour cela, ces sentiers doivent être accessibles et entretenus afin de permettre un cheminement continu aux marcheurs ».

Un des premiers objectifs que s'est fixé le Cotentin pour valoriser la randonnée est la résolution des points noirs sur le cheminement littoral.

Le Département au chevet du cheminement littoral manchois

Depuis plusieurs années, le Département affiche une volonté forte d'assurer la continuité du cheminement littoral afin d'offrir aux randonneurs une expérience de qualité. En 2017, la politique portée par le Département de la Manche a amené le SyMEL (Syndicat mixte des espaces littoraux de la Manche) à effectuer un diagnostic pour repérer les points noirs au cheminement littoral dans la Manche,

au nombre de 80. Il s'agit d'endroits où la continuité du cheminement n'est pas assurée, ou est difficile. Des déviations de la Servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) ou des aménagements sont parfois nécessaires.

Compte tenu du potentiel d'attractivité du cheminement littoral, au-delà du diagnostic effectué par le SyMEL, le Département de la Manche apporte des solutions techniques ainsi qu'une aide financière incitative à hauteur de 75% à destination des territoires qui souhaitent réaliser les travaux proposés dans le diagnostic. Le Département a confié le suivi de cette politique à l'agence d'attractivité Attitude Manche.

Le diagnostic réalisé par le Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL), identifiait 45 « points noirs » empêchant la continuité du cheminement littoral. Pour les résorber, des déviations de la Servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL) ou des aménagements sont parfois nécessaires. Au 1er semestre 2022 dans le Cotentin, 11 points ont été traités, 19 points sont en bonne voie de résolution et 17 sont à l'étude. Néanmoins, de nouveaux points noirs apparaissent régulièrement au fil des repérages.

Valérie NOUVEL, vice-présidente déléguée à la transition et adaptation au changement climatique :

« La Manche compte 450 km de cheminement littoral. Cette nature à l'état brut dispose d'un véritable potentiel d'attractivité, économique et touristique. Fort de ce constat, depuis plusieurs années déjà, le Département en lien avec son agence d'attractivité Attitude Manche apporte son aide financière et technique aux territoires dans la réalisation de travaux d'aménagement. Ce travail a d'ores-et-déjà porté ses fruits car notre démarche

est reconnue au niveau national pour son exemplarité. ».

Les travaux engagés : entretien et aménagements à Morsalines

Le secteur de la Redoute, dont la discontinuité est présente depuis 2013, fait partie de ces points.

À la suite de l'érosion marine, une partie du Sentier littoral est devenue impraticable, notamment durant les marées hautes, pendant lesquelles la plage n'est pas accessible.

Le GR®223, géré par la Fédération française de randonnée contournait le secteur en passant quelques centaines de mètres à l'intérieur des terres, sur les hauteurs de Morsalines.

À la suite d'échanges entre les propriétaires, les exploitants, les services de l'État (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), l'Agglomération du Cotentin en tant que Maître d'Ouvrage et la commune de Quettehou, un tracé a pu être défini dans les parcelles agricoles le long du littoral pour permettre le passage des randonneurs. Les travaux d'aménagements ont été réalisés au 1^{er} semestre 2022.

Ainsi, plus de 350 mètres de sentiers ont été rouverts au public à travers la végétation qui avait gagné les bords de parcelle. Pour préserver les activités agricoles de pâturage et de culture et sécuriser le cheminement des randonneurs, 100 m de clôtures, 2 escaliers, 3 chicanes et 1 portillon ont été aménagés.

Les travaux d'entretien (élagage, fauchage, taille de haie) ont été réalisés par le chantier d'insertion Astre Environnement. Les travaux d'aménagement (chicanes, clôtures, marches) ont été réalisés par l'entreprise d'insertion Ecoréca.

Le projet est séparé en deux secteurs :

- Le secteur sud concerne un point noir au cheminement littoral avec une érosion qui rendait impossible le passage à marée haute. Il s'agit de parcelles agricoles, à la fois en pâturage et en maraichage.
- Le secteur nord, dans la continuité immédiate du premier, concerne un bois et un jardin d'agrément pour lesquels la Servitude de passage des piétons le long du littoral devait être rétablie.

De cette façon, le cheminement littoral a été restauré jusqu'au hameau le Rivage à Quettehou. Ainsi, le Comité Départemental de Randonnée a pu apposer de nouveau les marques blanches et rouges du balisage du GR®223.

« Grâce à ces travaux, les randonneurs vont pouvoir de nouveau emprunter le sentier et apprécier la vue sur la Hougue. Des chantiers comme celui-ci nous permettent d'améliorer l'expérience que nous proposons aux touristes et contribue à faire du Cotentin, une destination de randonnée reconnue », souligne Odile THOMINET, Vice-Présidente de l'Agglomération du Cotentin.

Le dispositif France vue sur mer : conforté et prolongé de 3 ans

Le projet de Quettehou rentre pleinement dans les critères d'éligibilité et la philosophie de l'opération « France vue sur mer », qui vise à accompagner les maîtres d'ouvrages publics dans le financement d'étude et/ou de travaux relatifs au sentier du littoral : amélioration de la qualité et de l'attractivité du sentier du littoral, intégration des enjeux littoraux liés au changement climatique (érosion, submersion ...), sécurisation, sobriété et résilience des aménagements ...

C'est le **CEREMA** (Centre d'étude et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement : cerema.fr) qui est en charge de cette opération emblématique aux côtés des Ministères de la Mer et de l'Ecologie.

Les contacts avec la DDTM de la Manche et la DREAL ont permis cette réalisation efficace et de qualité dans des temps très courts.

Un clou « France vue sur mer » a été envoyé aux lauréats dans le cadre du dispositif par la Ministre de la Mer Annick Girardin. Il a été implanté sur un des aménagements, avec vue sur les tours Vauban. A son échelle il contribue au balisage qui à terme sera un « marqueur » discret mais emblématique du sentier du littoral sur toutes les façades maritimes françaises de métropole et d'outre-mer.

Ce dispositif qui initialement devait être clôturé à la fin de l'année 2022, se voit conforté (abondement de 15 Millions d'€ de l'enveloppe initiale qui était de 5 M€, désormais consommée) et prolongé jusqu'à la fin de l'année 2024 dans le cadre du « **Plan tourisme – Destination France** » compte tenu de son succès en métropole et outre-mer.

Financements des opérations

Montant total du chantier avec une maîtrise d'ouvrage assurée par l'Agglomération du Cotentin : 5 331,18 € TTC.

Secteur sud : cofinancement par l'Agglomération du Cotentin et la CEREMA avec le dispositif France vue sur Mer. La CEREMA finance à hauteur de 80 % : 2 789 € HT. Ce financement s'inscrit dans le cadre du Plan de relance.

Secteur nord : cofinancement par l'Agglomération du Cotentin et le Conseil Départemental de la Manche. Le Conseil Départemental intervient à hauteur de 75 % : 1 408,86 € TTC.

La randonnée dans le Cotentin en chiffres

- 635,8 km d'itinéraires ;
- 225,5 km de sentier du (dont une grande partie de GR®223) ;
- 207,1 km de GR®223 ;
- 245 km sur 19 itinéraires de Promenades et Randonnées (PR) ;
- 2 Grandes Randonnées de Pays : Val de Saire : 32,5 km et La Hague : 32 km ;
- Chemins du Mont-St-Michel : 154,5 km ;
- 1 Boucle locale : 5,1 km ;
- 53 684 consultations des fiches des randonnées sur la plateforme Cirkwi (www.rando-cotentin.fr)
- 23 915 passages enregistrés sur l'écocompteur d'Aumeville-Lestre sur le GR®223 en 2021 ;
- 58 448 passages enregistrés sur l'écocompteur de Landemer (La Hague) sur le GR®223 en 2021 ;
- 10 boucles loisirs à vélo, au départ des Bureaux d'information touristique, dès l'été 2022 ;
- Randonnée à vélo : 190 km de Vélomaritime pour une boucle passant par Carentan, Saint-Vaast-la-Hougue, Cherbourg et Saint-Sauveur-le-Vicomte ;
- 5 topoguides de randonnée pédestre avec 90 circuits de 5 à 25 km en vente dans les bureaux d'information touristique.